

La République du Centre, 8 février 2012

COLLECTIVITÉS ■ Les communautés de communes ont été créées en 1991, excepté celle d'Orléans !

On n'a pas tous les jours vingt ans !

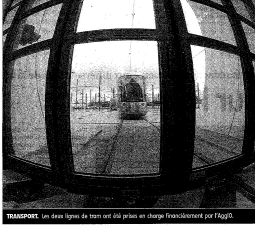
On n'a eu de retard au démarrage que dans le bon sens. L'agglomération Orléans-Val-de-Loire pilote et finance de gros projets. En a-t-elle le âge ?

Anthony Costier

Bon, certes l'anniversaire célébré, lundi, au Sénat par Jean-Pierre Saur, président ex-collégiale de la commission des lois, ne concerne pas, à proprement parler, l'agglomération Orléans-Val-de-Loire. On ne peut pas lui faire des félicitations de la même sorte que les communautés de communes (travaux et les communes de villages isolés) ont eues, le 2 février 1991, celle d'Orléans n'a eu que de retard à l'allumage. Sept ans pour être précis.

De la gestion commune aux projets communs

Il a fallu six années de maturation. On avait un Orléans, un grand territoire communal. Et c'est l'agglomération Orléans-Val-de-Loire qui a permis de passer à l'équipe



TRANSPORT. Les deux lignes de tram ont été prises en charge financièrement par l'Agglo.

L'actuel président UMR de l'Agglo a plus de vingt ans. Le président de l'Agglo a plus de vingt ans que le maire d'Orléans.

Le fait que l'Agglo ait en charge des domaines de plus en plus larges, financièrement et structurellement - transports, collecte des déchets, assainissement, etc. - pose deux problèmes : celui de son endettement (500 millions d'euros pour la période 2010-2014) pour l'entretien d'investissement, et celui de sa légitimité démocratique. « La décision de faire les deux lignes de tram, c'est un choix politique, mais ça pose évidemment sur notre dette », regrette Charles-Francis Lemaigrier. Rémunérer les élus de l'Agglo est une question délicate, mais pour la ville d'Orléans, ce n'est pas le cas.

« À Orléans, 70 % des dépenses et du budget relatifs de l'agglomération Orléans-Val-de-Loire, et 30 % de la mairie. Ce qui veut dire que le président

de l'Agglo a plus de vingt ans que le maire d'Orléans. C'est irrévocable, et c'est une bonne chose. Le président de l'agglomération et les maires doivent être élus au suffrage universel direct pour dix ans, comme les élus municipaux », poursuit-il. Jean-Pierre Saur, ancien PS. À donner l'actuel Charles-Francis Lemaigrier, le communiste d'agglomération est bien l'ami de l'homme. Il le connaît, dans son rôle de conseiller municipal, son poste de conseiller municipal, son poste de conseiller municipal, son poste de conseiller municipal.

EN CHIFFRES

540 Le nombre de collectivités que compte l'agglomération Orléans-Val-de-Loire.

500 Le montant de la dette de l'Agglo en 2010-2014.